



Association des vétérans suisses de fusil
Association suisse des tireurs vétérans

Procès-verbal

de la Conférence des présidents automne 2020 de l'ASTV

Prise de décision par voie de circulation

Présidence/Coordination	Bernhard Lampert, Président central
Bureau de vote	Beat Abgottspon, Vice-président/CT Région Ouest René Schmucki, Secrétaire central Walter Ruff, Actuaire de l'association
Procès-verbal	Walter Ruff, Actuaire de l'association
Traduction	Paul Döbeli, Traducteur
Durée du vote	12.11. – 27.11.2020

Motif

La Conférence des présidents du 12 novembre a été annulée par le Comité central en raison de la situation critique dans les différents cantons et des mesures renforcées contre le virus corona ordonnées par le Conseil fédéral.

Afin d'assurer le fonctionnement de l'Association et l'entrée en vigueur en temps voulu des différents règlements, le Comité central a décidé que les points à l'ordre du jour de la CP ASTV 2020 seront décidés par voie de circulation.

Il s'agit des points suivants à l'ordre du jour :

2. Approbation du procès-verbal de la CP ASTV 2019.
5. Proposition du CC concernant la modification des règlements CI, CI-DIST, CSIV-TD et CSIV-FV.
 - 5.1 Proposition de la Suisse centrale au point 5 de l'ordre du jour de la CP ASTV 2020.
 - 5.2 Proposition du Comité central pour résoudre le problème.
 - 5.3 Proposition du CC concernant la modification du règlement du concours individuel des vétérans (CI)
 - 5.4 Proposition du CC concernant la modification du règlement pour l'attribution d'une distinction aux vainqueurs des concours individuels des vétérans (CI-DIST)
 - 5.5 Proposition du CC concernant la modification du règlement du championnat suisse individuel des vétérans concernant le tour à domicile (CSIV-TD)
 - 5.6 Proposition du CC concernant la modification du règlement du championnat suisse individuel des vétérans concernant la finale JU+VE (CSIV-FN)
6. Approbation de la proposition de budget du CC à l'AD 2021.

Actuaire de l'Association

Walter Ruff
Hinder Nöchlich 13
8213 Neunkirch

052 681 17 46
079 249 41 63
walter.ruff@shinternet.ch

Dispositions de base sur les décisions prises par voie de circulation

Base légale, extrait des statuts

Article 25 Convocation de la CP

La conférence des présidents cantonaux se déroule en général une fois par an en octobre / novembre. Au moins dix associations cantonales ou régionales peuvent également exiger ensemble la convocation d'une conférence extraordinaire des présidents.

Art. 26 Convocation et thèmes

La convocation à la conférence des présidents est la responsabilité du comité central. Elle parvient aux associations cantonales et régionales au moins 30 jours avant sa tenue.

La liste des thèmes (ordre du jour), les requêtes des membres et au besoin d'autres projets sont joints à la convocation.

Les requêtes des associations cantonales et régionales pour la conférence des présidents sont à adresser par écrit au comité central au plus tard 3 mois à l'avance.

Article 29 Droit de vote

Chaque association cantonale et régionale dispose d'un droit de vote.

Les membres du comité central de même que chacun des représentants de la FST et de l'ASVTS ne prennent part aux négociations que d'une manière consultative.

En cas d'égalité des votes, l'affaire retourne au comité central.

Les droits de vote demeurent inchangés lors de la prise de décision par voie de circulation.

Informations sur les affaires individuelles

Le 01.09.2020, les présidents des AC/AR ont reçu l'invitation avec l'ordre du jour et 9 annexes au total par e-mail. Le 25.10.2020, l'addendum au message aux différents points de l'ordre du jour (annexe 1.1) a également été envoyé par e-mail avec l'évaluation du CSIV-TD 2020 (pour information) ainsi que la proposition de la Suisse centrale au sujet du point 5 de l'ordre du jour et la proposition de solution s'y rapportant du Comité central. En outre, des informations supplémentaires sur les affaires individuelles sont fournies dans le texte si nécessaire. Les propositions du Comité central sont toujours formulées.

Évaluation des votes

S'il y a deux réponses ou plus dans les votes ou s'il n'y a pas un résultat clair, le résultat du vote correspondant est considéré comme nul.

Détermination du résultat du vote

Les résultats sont déterminés et enregistrés par le Bureau du scrutin, composé du Vice-président, du Secrétaire central et de l'Actuaire de l'association.

Procès-verbal des décisions par voie de circulation

L'Actuaire dresse le procès-verbal. Le procès-verbal est envoyé à tous les participants à la décision par la voie de circulation. Si aucun ajout, ajustement ou correction n'est requis au procès-verbal dans les 10 jours suivant la réception, le procès-verbal est provisoirement approuvé et les décisions qui y sont contenues sont définitivement approuvées. L'approbation finale du procès-verbal incombe à la CP ASTV 2021.

Procès-verbal du vote par voie de circulation

Associations cantonales participantes	24
Association régionale participante	1
Nombre total d'associations participantes	25
Majorité absolue	13

Déclaration de base de consentement pour le vote par voie de circulation

Votes en faveur :	25
NON :	0
Abstention :	0

Le vote par voie de circulation est approuvé.

Point 2 à l'ordre du jour Approbation du procès-verbal de la CP ASTV 2019

Le procès-verbal du 14.11.2019 se trouve en l'annexe 2 au message à l'ordre du jour de la CP ASTV 2020.

Votes en faveur :	25
NON :	0
Abstention :	0

Le procès-verbal est approuvé.

Point 5 à l'ordre du jour Proposition du CC concernant la modification des règlements CI, CI-DIST, CSIV-TD et CSIV-FN

Point 5.1 à l'ordre du jour

Proposition de la Suisse centrale à la proposition du CC concernant la modification des règlements CI, CSIV-TD et CSIV-FN

La proposition de la Suisse centrale se trouve dans l'addendum au message à l'ordre du jour aux pages 6 à 7 (annexe 1.1).

La proposition est :

1. Les dispositions d'exécution (DE) sont décidées comme les règlements lors de la Conférence des présidents de l'ASTV.
2. En cas de rejet de la proposition ACLTV : rejet de la proposition du CC.

Remarque du CC :

La 2ème proposition n'est pas recevable car elle bloque la prise de décision sur les propositions du CC. Si la première proposition est rejetée, la CP doit néanmoins avoir la possibilité de décider sur les propositions particulières du CC. Si la solution proposée par le Comité central est acceptée, la demande de la Suisse centrale sera satisfaite même si la proposition 1 est rejetée. Il est décisif que le règlement pour le CSIV-FN puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021, car sinon les innovations déjà décidées lors de la CP 2019 (abandon de la catégorie des pistolets 50m et introduction de la nouvelle catégorie F 50m) ne peuvent pas être mises en œuvre.

Vote

Proposition 1 de la Suisse centrale

Votes en faveur :	12
NON :	11
Abstention :	2

La proposition de la Suisse centrale est rejetée, car elle a reçu moins de voix que la proposition du Comité central selon point 5.2 de l'ordre du jour. C'est la majorité simple qui décide.

Point 5.2 à l'ordre du jour
Proposition du CC pour résoudre le problème

La proposition du CC se trouve dans l'addendum au message à l'ordre du jour aux pages 7 à 9 (annexe 1.1).

Remarque du CC :

Les préoccupations de la Suisse centrale concernant le pouvoir de décision au sujet des dispositions d'exécution pourraient être éliminées par l'introduction d'un "droit de veto". Le Comité central s'engage à soumettre les DE aux Associations cantonales / à l'Association régionale en temps utile pour consultation. Si la majorité des AC / l'AR ne s'oppose pas, les DE entreront en vigueur comme prévu. Toutefois, si une majorité se dégage en faveur d'un recours, les DE doivent être soumis à la CP suivante pour décision. La Conférence des présidents déciderait alors définitivement de la marche à suivre.

À cette fin, les articles 28 et 30 des statuts devraient être révisés à l'occasion de l'AD 2021.

En cas d'approbation de la solution proposée par le CC, celui-ci s'engage à proposer à l'AD ASTV 2021 une révision des articles 28 et 30 des statuts de l'ASTV.

Vote

Proposition du CC pour résoudre le problème

Votes en faveur :	15
NON :	8
Abstention :	2

La solution proposée par le Comité central est acceptée.

Point 5.3 à l'ordre du jour

Proposition du CC concernant la modification du règlement concours individuel des vétérans (CI)

La proposition du CC se trouve en l'annexe 3 au message à l'ordre du jour de la CP ASTV 2020.

Les principales modifications sont :

- Le règlement CI-A a été abrogé et intégré dans la nouvelle version. Le reste est inchangé.

Vote

Proposition du CC concernant la modification du règlement concours individuel des vétérans (CI)

Votes en faveur :	25
NON :	0
Abstentions :	0

La modification du règlement concours individuel de vétérans est acceptée.

Point 5.4 à l'ordre du jour

Proposition du CC concernant la modification du règlement pour l'attribution d'une distinction aux vainqueurs des concours individuels des vétérans (CI-DIST)

La proposition du CC se trouve en l'annexe 4 au message à l'ordre du jour de la CP ASTV 2020.

Les principales modifications sont :

- 13 vitraux sont maintenant délivrés (jusqu'à maintenant 10) dans le but que chaque catégorie d'armes puisse être prise en considération. À cette fin, la remise supplémentaire de médailles aux meilleurs tireuses et tireurs sera abandonnée.

Vote

Proposition du CC concernant la modification du règlement pour l'attribution d'une distinction aux vainqueurs des concours individuels des vétérans (CI-DIST)

Votes en faveur :	23
NON :	0
Abstention :	2

La modification du règlement pour l'attribution d'une distinction aux vainqueurs des concours individuels des vétérans (CI-DIST) est acceptée.

Point 5.5 à l'ordre du jour

Proposition du CC concernant la modification du règlement du championnat suisse individuel des vétérans concernant le tour à domicile (CSIV-TD)

La proposition du CC se trouve en l'annexe 5 au message à l'ordre du jour de la CP ASTV 2020. Les principales modifications sont :

- Le contenu du règlement est inchangé.

Vote

Proposition du CC concernant la modification du règlement du championnat suisse individuel des vétérans concernant le tour à domicile (CSIV-TD)

Votes en faveur :	24
NON :	1
Abstention :	0

La modification du règlement du championnat suisse individuel des vétérans concernant le tour à domicile (CSIV-TD) est acceptée.

Point 5.6 à l'ordre du jour

Proposition du CC concernant la modification du règlement du championnat suisse individuel des vétérans concernant la finale JU+VE (CSIV-FN)

La proposition du CC se trouve en l'annexe 6 au message à l'ordre du jour de la CP ASTV 2020. Les principales modifications sont :

- Extension à la nouvelle catégorie Fusil 50m ainsi que renonciation aux catégories pistolet 50m. Le reste est inchangé.

Vote

Proposition du CC concernant la modification du règlement du championnat suisse individuel des vétérans concernant la finale JU+VE (CSIV-FN)

Votes en faveur :	25
NON :	0
Abstention :	0

La modification du règlement du championnat suisse individuel des vétérans concernant la finale JU+VE (CSIV-FN) est acceptée.

Point 6 à l'ordre du jour

Approbation de la proposition de budget du CC à l'AD 2021

Le Comité central renonce à présenter une proposition de budget parce que les effets financiers du coronavirus ne sont pas encore connus. Le caissier central préparera une proposition de budget après la clôture des comptes annuels. Cette proposition sera envoyée aux Présidents cantonaux et au Président régional pour une prise de position au courant du mois de janvier 2021. Elle sera considérée comme approuvée si aucune objection n'est formulée dans les 14 jours.

Vote

Approbation de la procédure du CC pour la préparation et l'approbation de la proposition du budget du CC à l'AD 2021

Votes en faveur :	25
NON :	0
Abstention :	0

La procédure pour la préparation et l'approbation de la proposition de budget du CC à la DV 2021 est approuvée.

Remerciements du Comité central

Le Comité central tient à remercier les Associations cantonales et l'Association régionale pour le bon déroulement du projet dans les délais impartis. Cela assure une bonne gestion de l'Association dans une situation extraordinaire.

29.11.2020

Avec la révision du 01.12.2020



Walter Ruff
Actuaire de l'Association